

DECRET N° 2019-560 du 24 décembre 2019
portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre National du
Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n°94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les lettres n° 314-18/PR/DCC/SP du 13 février 2018 et n° 722-19/PR/DCC/DAC/SP du 02/12/19.

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Au grade de Commandeur :

- Monsieur **Léon Coovi APLOGAN DJIBODE**, Professeur Certifié de Lettres Modernes à la retraite.

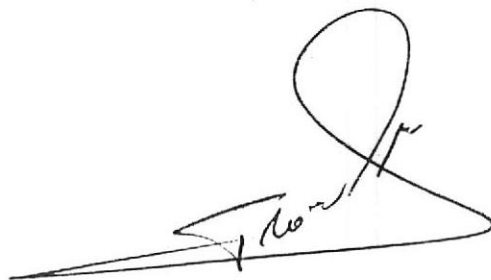
Au grade d'Officier :

- Madame **Rose BABO**, épouse APLOGAN DJIBODE, Institutrice principale à la retraite.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



D^r Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 02.